## Communauté de Communes du SUD ARTOIS

## Délibération 2017 - 105 du 26 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 18 septembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

<u>Absents et excusés :</u> Mmes C. DUMORTIER - J LECERF - D. LEVESQUE - N. BOUBET - V. HERMANT - F. LETURCQ - M. GORGUET .

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. CAILLE - C. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – D. TABARY – F. DIART - L. ANTINORI – J. TABARY - G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS.

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS,

M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par à Mme G. THUEUX,

M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE,

M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS,

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET,

M. M. POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par Mr J.P. LEBRET,

Mme C DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M Y. BONNERRE,

Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M E. LEFEBVRE,

Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET,

Mme N. BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M G. DUE,

Mr J MAURER, absent et excusé, a donné pouvoir à M J.J. COTTEL,

M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ,

## <u>Objet</u>: Désignation des représentants dans les organismes extérieurs – Comité syndical du SCOT de l'Arrageois.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire l'entrée en vigueur des dispositions réglementaires interdisant le cumul de fonctions exécutives pour les parlementaires suite au renouvellement de l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Président précise que Mr Bruno DUVERGE, nouveau député de la circonscription, touché par cette mesure a démissionné de son mandat de maire et de conseiller communautaire et de sa fonction de vice-président de l'intercommunalité. De ce fait, il ne peut plus représenter l'intercommunalité dans les différentes instances dans lesquelles l'intercommunalité est présente ou représentée.

Monsieur le Président rappelle que l'intercommunalité du Sud Artois est membre du Syndicat Mixte du SCOTA. Les statuts prévoient que l'intercommunalité du Sud Artois est représentée par huit délégués élus par le conseil communautaire.

Monsieur le Président propose de remplacer le poste de délégué devenu vacant suite à la démission de Mr Bruno DUVERGE et fait appel de candidature.

Monsieur Alain PREVOST, Maire de SOUASTRE, Conseiller Communautaire fait part de son intérêt pour cette représentation.

Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au décompte des voix, Monsieur Alain PREVOST, Maire de SOUASTRE, Conseiller Communautaire est proclamé élu, à l'unanimité des suffrages exprimés, délégué du Syndicat Mixte du SCOTA.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 26 septembre 2017 et transmission en Préfecture le 26 septembre 2017.

Jean-Jacques 100 + 5101

**2017-105 du 26/09/2017**Représentation au SCOTA
Election d'un nouveau membre.

Le Président Commune de Signature de Signatu

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

2 0 OCT. 2017

ARRIVEE